

Objectifs

- Permettre aux institutions préscolaires et parascolaires concernées de faire appel à la FCP pour disposer d'une ressource supplémentaire, destinée à renforcer et soutenir le personnel de l'institution, lorsqu'elle accueille un enfant avec des besoins éducatifs particuliers.
- Contribuer à l'intégration des enfants avec des besoins éducatifs particuliers au sein des structures d'accueil ordinaires et à l'amélioration de leur participation sociale, en étroite collaboration avec le SESAF, l'OAJE et les structures d'accueil concernées, dans le respect de leur cadre de référence et d'intervention.

Procédure pour une demande de prestation de la FCP

Au moyen du formulaire de demande disponible à l'adresse internet suivante :

<http://bit.ly/fcpaipp>

ou directement auprès de notre secrétariat.

Renseignements

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Fondation Coup d'Pouce
Avenue de la Chablière 4
1004 Lausanne
021 323 41 39
www.coupdepouce.ch
info@coupdepouce.ch

En partenariat avec



SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET DE L'APPUI À LA FORMATION (SESAF)

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Assistant-e d'intégration préscolaire & parascolaire



Qui sommes-nous ?

La Fondation Coup d'Pouce (FCP) est active depuis 20 ans dans l'accompagnement durant les loisirs d'enfants et d'adultes avec une déficience notamment intellectuelle et/ou des troubles du spectre de l'autisme.

Cette longue pratique lui permet de bénéficier d'un réseau de collaborateurs, avec de l'expérience dans l'accompagnement des enfants avec des besoins particuliers.

Dans le cadre d'un projet pilote mené en 2017 auprès de 15 institutions préscolaires et parascolaires, la FCP a pu tester la prestation d'assistant-e d'intégration préscolaire et parascolaire et ajuster la prestation au plus près des besoins des structures. La prestation en faveur des institutions doit être considérée comme subsidiaire. Elle ne concurrence pas les prestations des institutions, mais les complète au besoin.

A qui cette prestation est destinée

Aux institutions préscolaires et parascolaires autorisées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) ou par les communes et au bénéfice de prestations de soutien du Service de l'enseignement spécialisé (SESAP).

Nos prestations

- La mise à disposition d'une ressource supplémentaire pour les institutions qui souhaitent accueillir un enfant avec des besoins éducatifs particuliers,
- La recherche, la gestion de l'engagement et les démarches administratives en lien avec le collaborateur.

Cadre d'intervention

- Le collaborateur engagé par la FCP est à disposition de l'institution et de ses professionnels,
- La prestation d'accompagnement proposée par la FCP respecte le concept et le cadre d'intervention de l'institution d'accueil,
- Le collaborateur est en soutien à l'équipe éducative. Son intervention n'est pas uniquement centrée sur l'accompagnement de l'enfant.

Comment ça marche ?

1. L'institution fait une demande auprès du SESAF,
2. Le SESAF octroie un nombre d'heures hebdomadaire de soutien éducatif,
3. L'institution fait appel à la FCP pour bénéficier d'une ressource supplémentaire,
4. L'institution signe un accord de collaboration avec la FCP,
5. La FCP fournit un collaborateur pour l'accompagnement et gère son suivi,
6. Un bilan de la collaboration est réalisé en fin d'intervention.

Mesure de soutien éducatif par le SESAF

Les mesures de soutien éducatif du SESAF s'adressent aux enfants avec besoins éducatifs particuliers. Elles concernent les enfants dont le développement est limité ou compromis en raison d'un trouble invalidant ou une déficience.

Renseignements et formulaires de demande disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.vd.ch/themes/formation/pedagogie-specialisee/enseignement-specialise/>